

Covid-19 : Les recommandations de la FCS

Dans le cadre de la pandémie du Coronavirus, les entreprises opérant dans les secteurs du commerce et services ont subi une baisse drastique de leur activité. En moins de deux semaines, quelques entreprises membres ont connu une chute de leur chiffre d'affaires variant de 50% à 100%.

Face à cette situation alarmante et en concertation avec les associations professionnelles membres et les entreprises des secteurs du commerce et services, la Fédération du Commerce et Services a émis plus de 20 mesures ayant pour objet le soutien et l'accompagnement du tissu d'entreprises à traverser cette crise exceptionnelle.

Ces mesures apportent des solutions concrètes afin d'adapter et d'optimiser les interactions d'une entreprise avec toutes les composantes de l'économie, notamment l'Etat, la banque, l'assurance, la douane, les impôts. L'ensemble de ces mesures a été présenté lors de la réunion du 12 mars avec le Président de la CGEM et les représentants des Fédérations et des CGEM-Régions. Il est à noter que certaines de ces mesures ont été intégrées et proposées lors de la réunion du Comité de Veille Économique (CVE).



Covid-19 : La FCS appelle les grandes entreprises à régler les impayés des TPME

La Fédération du Commerce et Services a lancé un appel à la solidarité en demandant ainsi aux grandes entreprises et donneurs d'ordre ayant une assise financière confortable de régler rapidement leurs impayés auprès des TPE et PME pour les prestations déjà réalisées, et ce dans le but de soulager leur trésorerie. Considérant cet élan de solidarité nationale, les entreprises sont tenues de faire preuve de responsabilité interentreprises afin d'atténuer les conséquences néfastes sur la survie des petites et moyennes entreprises en adoptant des bons gestes quant à la problématique des délais de paiement.

Covid-19 : Impacts économiques sur les secteurs du commerce et des services

Afin de mieux apprécier l'impact de l'état d'urgence sanitaire sur les entreprises membres de la Fédération du Commerce et Services de la CGEM, nous avons mis en place ce questionnaire rapide. Les résultats vous seront communiqués prochainement.

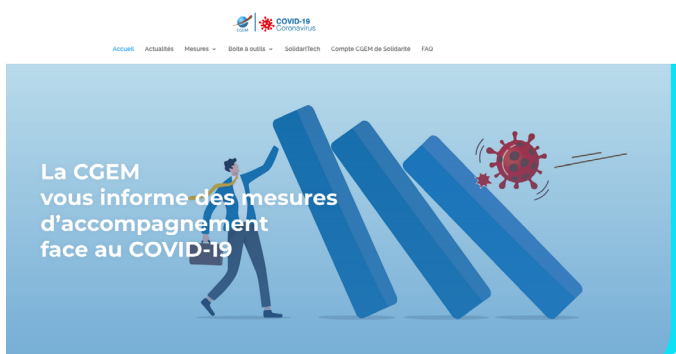
Soumettre vos réponses

Covid-19 : La CGEM lance un site dédié

La CGEM lance son site dédié à la situation liée à la pandémie du Coronavirus (Covid-19) dans notre pays :

www.coronavirus.cgem.ma

Il s'agit d'une plateforme bilingue qui sera alimentée en temps réel en informations utiles portant, notamment sur les mesures de soutien aux entreprises touchées par la crise, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre. À travers ce portail, la CGEM apporte également des réponses concrètes aux interrogations fréquentes des entreprises, formulées par les experts membres de ses commissions nationales et régionales. Le site comprend aussi des outils pratiques et pertinents tels que les kits "Plan de Continuité d'Activité" et "Télétravail" ainsi que des services gratuits, notamment ceux proposés par les startups ayant rejoint l'initiative SolidariTECH de la CGEM. Pour tenir les entreprises informées de l'actualité, l'équipe interne de la Confédération travaille en continu pour mettre à jour le contenu de cette plateforme.



Le Maroc a été touché par la pandémie du Coronavirus, au même titre que le reste du monde et en subit les conséquences sanitaires et économiques.

Face à cette situation inédite, la CGEM porte la voix des entreprises et défend leurs intérêts, plus que jamais, notamment au sein des instances officielles telles que le Comité de Veille Économique (CVE), en proposant des mesures destinées à préserver les emplois et les entreprises.

La Confédération est ainsi mobilisée, à travers l'ensemble de ses forces vives, et a développé ce portail pour informer les entreprises, en continu, sur l'évolution de la pandémie, son impact sur l'économie, les mesures retenues et les modalités de leur mise en œuvre.



**Contribuons ensemble
au compte CGEM de Solidarité**

coronavirus.cgem.ma/compte-cgem-solidarite

Compte CGEM de Solidarité

Pour accompagner l'élan de solidarité pour faire face à la pandémie du Coronavirus, la CGEM lance un appel à contribution aux entreprises du secteur privé, chacune selon ses moyens, à travers la mise en place du « Compte CGEM de Solidarité » dont les recettes seront versées au fonds spécial anti-coronavirus.

Nom du compte: « CGEM Solidarité avec le fonds spécial anti-Coronavirus »

RIB : 007 780 0002001000300306 67

La CGEM délivrera à chaque donateur une attestation de contribution au fonds.